



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Baccalauréat général

# Langues, Littératures et Cultures Étrangères et Régionales (LLCER)

Ce document rassemble sous forme consolidée les dispositions en vigueur à compter de la session 2024 concernant la définition de l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité « langues, littératures et cultures étrangères et régionales » du baccalauréat général.

### Textes de référence

- Note de service n° 2020-027 du 11-2-2020 (NOR : MENE2001794N) relative à l'épreuve de l'enseignement de spécialité « langues, littératures et cultures étrangères et régionales » (LLCER) de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat

*Les dispositions de cette note de service ont été abrogées.*

- Note de service du 23-7-2020 (NOR : MENE2019311N) relative à l'épreuve de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat

*Les dispositions de cette note de service remplacent la précédente.*

- Note de service modificative du 13-7-2021 (NOR : MENE2121272N) relative à l'adaptation de l'épreuve de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales de la classe de terminale à compter de la session 2022

*Les dispositions de cette note de service ont été abrogées.*

- Note de service modificative du 26-9-2023 (NOR : MENE23232020N) relative au programme d'examen des épreuves terminales d'enseignements de spécialité des voies générale et technologique
- Note de service modificative du 5-12-2023 (NOR : MENE2235921N) relative aux grilles d'évaluation en langue vivante

## Objectifs de l'évaluation

L'épreuve porte sur le programme de l'enseignement de spécialité de la classe de terminale en vigueur et, pour la LLCER (autre qu'anglais, monde contemporain), sur le programme d'œuvres, renouvelé par moitié tous les deux ans. Elle prend également appui sur les acquis du programme de la classe de première. Les notions et thématiques rencontrées en classe de première mais non approfondies en classe de terminale, doivent être connues et mobilisables. Elles ne peuvent cependant pas constituer un ressort essentiel du sujet.

L'épreuve se compose d'une partie écrite et d'une partie orale, chacune comptant pour moitié de la note finale.

Pour les enseignements de LLCER hors anglais monde contemporain, seul l'oral évalue les œuvres figurant au programme limitatif. À l'écrit, pour toutes les LLCER, les candidats ont le choix entre deux sujets qui prennent appui sur deux des trois thématiques du programme de terminale.

## Partie écrite

Durée : 3 heures 30

## Objectifs

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise par le candidat des attendus du programme de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales pour la classe de terminale.

## Structure

L'épreuve comporte deux parties :

### 1<sup>re</sup> partie : synthèse en langue étrangère ou régionale

Élaboration d'une synthèse d'un dossier documentaire, guidée par deux ou trois questions ou consignes, en environ 500 mots. Le dossier documentaire est composé de trois ou quatre documents, adossés à l'une des thématiques au programme de l'enseignement de spécialité de terminale. La longueur cumulée des textes est comprise entre 4000 et 5000 signes, blancs et espaces compris.

Le dossier documentaire est composé de documents de natures diverses, tels que :

- un document iconographique (image, graphique, tableau, etc.) ;
- un texte littéraire (obligatoirement pour la spécialité LLCER autre qu'anglais, monde contemporain) ;
- un texte de presse (obligatoirement pour la spécialité LLCER anglais, monde contemporain)
- un extrait d'essai, etc.

La synthèse peut être complétée par un écrit complémentaire de type argumentatif, l'ensemble n'excédant pas 500 mots.

## 2<sup>e</sup> partie : traduction ou transposition en français

Selon les langues, le sujet précise s'il s'agit :

- d'une traduction en français d'un passage d'un des textes du dossier d'environ 500 signes, blancs et espaces compris ;  
ou
- d'une transposition en français, rendant compte des idées principales d'un des textes présents dans le dossier.

## Matériel autorisé

L'usage du dictionnaire unilingue non encyclopédique est autorisé.

## Niveau attendu

B2/C1 (C1 pour anglais, monde contemporain)

## Notation

L'épreuve est notée sur 20 points (synthèse : 16 points ; traduction : 4 points).

Des grilles d'évaluation et de notation sont mises à la disposition des correcteurs sur le site éducol dans la page dédiée aux modalités d'évaluation des langues vivantes au baccalauréat général et au baccalauréat technologique.

## Partie orale

Durée : 20 minutes (sans préparation)

## Objectifs

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise par le candidat des attendus du programme de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales pour le cycle terminal.

## Structure

L'épreuve consiste en un oral de 20 minutes qui s'appuie sur un dossier personnel présenté par le candidat et visé par son professeur de l'année de terminale.

Le candidat remet un exemplaire de son dossier à l'examineur au début de sa prise de parole et en conserve un qu'il utilise selon ses besoins durant l'épreuve.

Le dossier est composé de quatre à six documents textuels et/ou iconographiques (étudiés ou non en classe) en lien avec une ou plusieurs thématiques du programme du cycle terminal. Il comprend :

### Pour la spécialité LLCER autre qu'anglais, monde contemporain

- au moins une des œuvres intégrales étudiées au cours du cycle terminal (œuvre matérialisée par un extrait ou une illustration) ;
- au moins un texte littéraire, sans se limiter au genre romanesque ; le candidat peut prendre appui sur les annexes publiées avec les programmes du cycle terminal, mais peut, s'il le juge pertinent, enrichir son dossier de textes littéraires de son choix ;
- au plus deux œuvres d'art visuel (affiche, caricature, dessin, extrait de film, peinture, sculpture, etc.) ;
- au moins un texte non littéraire (article de presse, extrait de discours, d'essai, etc.).

### Pour la spécialité LLCER anglais, monde contemporain

- au moins un article de presse ;
- au plus deux textes d'une autre nature ;
- au plus deux documents iconographiques.

Sans temps de préparation, le candidat présente son dossier dans la langue cible pendant 10 minutes au plus pour en justifier les choix et en exprimer la logique interne, puis interagit avec l'examineur dans la langue cible pendant 10 minutes au plus.

Si le candidat ne présente pas de dossier, l'examineur lui remet trois documents de natures différentes en lien avec une des thématiques du programme du cycle terminal. Le candidat commente ces documents.

Les candidats individuels sont soumis aux mêmes conditions et doivent présenter un dossier de même format.

## Niveau attendu

B2/C1 (C1 pour anglais, monde contemporain)

## Notation

L'épreuve est notée sur 20 points.

Des grilles d'évaluation et de notation sont mises à la disposition des examinateurs sur le site éducol dans la page dédiée aux modalités d'évaluation des langues vivantes au baccalauréat général et au baccalauréat technologique.

Le dossier, présenté ou non par le candidat, n'est pas évalué.

## Candidats en situation de handicap

Les dispenses et aménagements de l'épreuve sont faits conformément à l'arrêté du 22 juillet 2019 relatif aux dispenses et aménagements d'épreuves de langue vivante pour les candidats au baccalauréat général et technologique présentant tout trouble relevant du handicap, publié au JO n° 0198 du 27 août 2019.

## Épreuve orale de contrôle

Durée : 20 minutes.

Temps de préparation : 20 minutes.

L'évaluation prend appui sur un document découvert par le candidat au moment de l'épreuve. Ce document se rapporte à l'une des thématiques du programme et peut relever de genres très différents (image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, slogan, titre d'article de presse, question invitant le candidat à prendre position sur un sujet d'actualité ou un phénomène de société, etc.).

L'examineur propose au candidat deux documents. Chaque document est en lien avec une des thématiques du programme. Le candidat choisit l'un de ces documents et dispose ensuite de 20 minutes pour organiser ses idées et préparer son propos. Le document, qui ne donne pas lieu à un commentaire formel, doit permettre au candidat de prendre la parole librement. Cette prise de parole en continu, qui n'excède pas 10 minutes, sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend notamment appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.

Des grilles d'évaluation et de notation sont mises à la disposition des examinateurs sur le site éducol dans la page dédiée aux modalités d'évaluation des langues vivantes au baccalauréat général et au baccalauréat technologique.

- Grille d'évaluation LLCER [première](#)
- Grille d'évaluation LLCER [terminale](#)